

ALGERIE TELECOM EPE – SPA RCN°02B18083
Capital social de 115.000.000.000de DA
Siège sociale RN N°05, Cinq maisons, Mohammedia – 16200-Alger

Direction Opérationnelle d'Ain-Temouchent
Sous-direction Technique Opérationnelle
Département réseau d'accès

Réf : AT/DOT- 46/SDTO/DRA/CRU / 189/ 2023

Ain Témouchent, le 09/12/2023

À : Monsieur le Gérant de l'entreprise
SARL ISLAM LIL MOUKAWALA
RUE HANANI ADDA JDIOUIA
RELIZANE

Objet : MISE EN DEMEURE N°1.

Projet : Travaux de canalisation urbaine.

Lot N°03 : CENTRE VILLE EL AMRIA

- Vu le contrat d'adhésion N°14/2023 du 16/02/2023 ayant l'objet travaux de canalisation urbaine.
- Vu le bon de commande N°230052 du 23/03/2023 ;
- Vu l'ordre de service N°41 Du 23/03/2023 de démarrage des travaux notifié le 12/04/2023.
- Vu le PV d'ouverture de chantier le 12/04/2023.
- Considérant que le délai d'exécution contractuel est consommé à 100.
- Vu l'article 04 du contrat d'adhésion N°14/2023 du 16/02/2023 alinéa 4-1 relatif à l'engagement du partenaire cocontractant.
- Vu l'article N°19 du contrat d'adhésion N°04/2023 du 16/02/2023 relatif à la responsabilité du partenaire cocontractant.

De ce qui procède :

L'entreprise **SARL ISLAM LIL MOKAWALA** représenté par son gérant est **mise en demeure** dans un délai de (08) huit jours à compte de la date de la publication de ladite mise en demeure sur site WEB d'Algérie télécom et avec les voies règlementaires.

À l'effet de :

- Reprendre Les Travaux de La Canalisation.
- Renforcer les équipes d'exécution conformément à vos engagements contractuels sur les moyens humains et matériels.
- Nous délivrer le projet dans les plus bref délais.

Faute par l'entreprise de répondre à cette mise en demeure, Algérie télécom se réserve le droit de prendre toutes les mesures administratives et règlementaires à l'encontre de votre entreprise notamment la résiliation aux **termes exclusifs**.



ALGERIE TELECOM SPA
Directeur opérationnel
Directeur Opérationnel des
Télécommunications d'Ain Temouchent

N. KEBIBECHÉ